Ces mots assiliot colportés et commentés largement à tous d'une vérification assez sérieuse; c'est l'échec définitif de la combinaison Poincaré. Quelques-uns ajoutent même que c'est Poincaré qui — selon l'expression connue — « va marcher » à son tour. Mais cela dépend bien entendu de M. Loubet et de lui seul.

Réunion des groupes radicaux

Concours refusé

La Gauche radicale refuse que la présidence de M. de la Porte, vient de décider de ne pas accorder son concours à la combinaison de M. Poincaré, en raison de la présence de M. Barthou.

La Gauche progressiste vient de prendre la même décision.

Le bureau de la gauche démocratique consulté par MM. Sarrien et Mougeot sur la proposition de M. Poincaré, a refusé à l'unanimité d'accepter M. Barthou dans la combinaison. MM. Sarrien et Mougeot ont quitté le Palais-Bourbon pour aller porter cette réponse chez M. Poincaré. Le groupe radical socialiste que préside M. Pelletan, s'est également prononcé contre M. Barthou.

Le désistement de M. Poincaré

En présence du refus des groupes radicaux de prêter leur appui au nouveau ministère si M. Barthou en faisait partie, M. Poincaré n'a pas cru pouvoir mener à bien la tâche qu'il avait acceptée.

Il a rénni ce soir à 6 heures, chez lui, les personnes politiques qu'il avait appelés à lui prêter leurs concours officiels et les a informés de son désistement.

M. Poincaré s'est rendu ensuite à l'Elysée où il a fait part de son insuccès au Président de la République.

A 7 heures et demie, l'Elysée nous communique la lettre suivante :

« A 6 h. 45, M. Poincaré est venu rendre compte de ses démarches au Président de la République. Il lui a déclaré qu'en présence des difficultés qui rencontrent, il renonçait à la mission de constituer le Cabinet. »

LA SITUATION

Les prévisions pessimistes de la journée se sont réalisées ce soir. Tout est rompu et la combinaison Poincaré n'aboutit pas.

MM. Brisson, Sarrien et Mougeot, chargés d'établir une entente entre les radicaux et le cabinet en formation n'y ont pas réussi.

Les radicaux ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas pas un ministère dont feraient partie MM. Ribot et Barthou. M. Barthou surtout qui, comme ministre de l'Intérieur, les a combattus avec acharnement aux dernières élections.

Dans ces conditions, M. Poincaré a décidé de renoncer au mandat qu'il avait accepté et s'est rendu auprès du Président de la République pour lui faire part de cette décision.

M. Loubet mandera-t-il un radical ?

Mais alors ce seront les modérés qui refuseront leur concours.

Peut-être le président tentera-t-il l'expérience, se réservant dans le cas où il ne réussirait pas, d'offrir le pouvoir à M. Bouvier, susceptible de former un ministère ayant la couleur un peu plus accentuée que celui dont M. Poincaré a vainement cherché la constitution.

Le Président de la République ne recevra personne ce soir.

Dans la matinée de demain M. Loubet fera appeler à dix heures, le président du Sénat, et à onze heures le président de la Chambre.

LES MANIFESTANTS D'AUTEUIL

Les condamnations

Paris, 16 juin. — Après les plaidoiries, le tribunal se retire pour délibérer. Il rentre à 3 heures 45 après trois quarts d'heure d'absence et prononce un jugement aux termes duquel, d'après les articles 212 et 248 du Code pénal, sont condamnés :

M. de Baulny, trois mois de prison et 300 fr. d'amende.

MM. de Mesronet et de Saint-Marc, trois mois de prison et 300 fr. d'amende.

M. Louis Dartic, deux mois de prison.

M. Félix Bartin, un mois de prison.

M. de Dion, quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

M. d'Aubigny, quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

M. de Fromessent, 200 fr. d'amende.

M. Langlois de Neuville est acquitté.

LA RÉVISION du Procès Dreyfus

LES MENSONGES de la « Libre Parole »

Paris, 16 juin. — M. Papillaud, dans la *Libre Parole*, racontant une intervention récente de M. Casimir-Périer, auprès de M. Krantz, ministre de la guerre, ajoute à tort que M. Poincaré était rendu avant-hier, chez l'ancien président de la République. M. Papillaud, résumait ainsi leur conversation :

M. Poincaré dit tout d'abord qu'il avait été étonné du refus formel que lui avait, aujourd'hui, opposé M. Krantz, alors que la veille il pouvait compter sur son concours. Il avait appris que cette nouvelle attitude de M. Krantz lui avait été inspirée par les révélations qui lui auraient été faites par M. Casimir-Perier. Il venait loyalement demander à ce dernier ce qu'il en était.

M. Casimir-Perier répondit qu'il avait cru de son devoir de prévenir M. Krantz qu'il faisait fausse route, et que notamment les poursuites rêvées contre le général Mercier et celles engagées contre M. de Pitty de Clam constituaient des infamies. L'un et l'autre, et aussi tous ceux qui avaient été mêlés au procès de 1894, avaient fait leur devoir.

Assurément, une légèreté, un zèle étroit de moi, avait été commise. Les chefs avaient été commandés par ceux au dehors de la défense, mais cette pièce avait été inutile; le religion des juges avait été éclairée par d'autres faits et ne laissaient aucun doute sur la culpabilité de l'accusé.

Pour lui, il avait dit à la cour de cassation tout ce qu'il savait en point de vue de l'illégalité, mais il restait intimement convaincu de la culpabilité de Dreyfus et il condamnait avec la dernière énergie l'abominable campagne menée contre l'armée et la patrie.

Il ne pouvait que répéter à M. Poincaré ce qu'il avait dit à M. Krantz, c'est-à-dire que la révision était regrettable pour le pays, et que le devoir du nouveau ministre de la guerre était d'imiter l'exemple donné par ses six prédécesseurs.

Tout ce récit est faux. En effet, l'*Agence Nationale* nous communique la note suivante :

« On nous prie de démentir de la façon la plus formelle le récit absolument fantaisiste publié ce matin dans la *Libre Parole* sur le compte de M. Casimir-Périer.

« M. Casimir-Périer ne s'est rendu au ministère de la guerre que pour se plaindre à M. Krantz d'avoir été mis en cause dans une interpellation par le commandant Cavelier.

« M. Krantz a fait demander télégraphiquement des explications au commandant Cavelier. »

« Ce dernier a répondu qu'il n'avait mis en cause M. Casimir-Périer devant aucun journaliste. »

L'interview à laquelle il est fait allusion fut publiée il y a quelques jours dans le *Gaulois*. Voici les termes du passage visé :

« Je dont ajoute, déclare le commandant Cavelier, tous les témoins, tous ceux sans exception, dont le témoignage me paraîtra nécessaire.

— M. Casimir Périer, M. le général Mercier et tous les ministres de la guerre l'interrogeo notre confrère.

— Eh bien! mais, naturellement, reprit le commandant Cavelier. Ne faudrait-il pas qu'ils viennent dire au conseil pourquoi il ont affirmé que Dreyfus était coupable? N'y a-t-il pas intérêt à ce qu'ils le disent à Dreyfus lui-même?

Le scandale de Rennes

Au colonel de Saxcé

M. de Pressensé adresse au colonel de Saxcé la lettre suivante :

Monsieur,

A la suite d'un article de l'*Aurore*, où j'avais écrit :

« Ce serait une infamie pure et simple que de « charger de la direction des débats (au conseil de « guerre de Rennes), un officier supérieur qui, « comme le colonel de Saxcé, s'est distingué par sa « violence de son parti-pris et la fureur de ses dé- « clamations contre celui qui n'est plus qu'un prévu- « « vu »

vous m'avez envoyé une lettre où, sous le prétexte que les règlements militaires vous interdisent pas de me répondre, vous avez opposé à une affirmation de fait conçue en termes courtois, une grossière injure.

Il faut croire que les règlements militaires ont changé depuis lors, puisque vous avez adressé aux officiers, sous-officiers, hommes de troupe, qui vous servent sous vous, un ordre que vous avez lû tire dans toutes les batteries par les capitaines commandant à un appel général. Le 9 juin, à cinq heures du soir, sur le front de bandière, en présence du lieutenant-colonel et des commandants de groupes, avec accompagnement de la musique jouant la *Marseillaise* avant et après cette lecture.

Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer que seul un soldat factieux a pu se servir de l'autorité, dont la République lui a confié le dépôt en vue de la défense nationale, pour en livrer à une polémique personnelle et outrager un citoyen. Ce sont le mauvais de prétoriens qui seront réprimés et qui disparaîtront dès que la loi aura repris sa force en France et que le gouvernement ne tolérera plus l'insurrection de certains chefs contre la République et la légalité.

Vous avez oublié, monsieur, qu'en initiant les soldats à vos polémiques — en l'absence de cette que vous faisiez insulter par ordre — vous introduisiez la politique dans l'armée, que vous rangiez vos canonniers jugés de vos querelles, et que vous risquiez par là, la conscience humaine étant la même sous l'uniforme que sous les vêtements du citoyen civil et du travailleur, de provoquer chez les hommes de cette scène scandaleuse la condamnation de vos procédés.

Je ne sais quels états de service éclatants vous autorisent à parler avec un mépris affecté des ceux qui ont mené, contre les faussaires et leurs complices, le bon combat de la justice et qui ont plus souvent brave la mort que tant de militaires de profession, sans se pavaner pour cela dans je ne sais quelle vaniteuse satisfaction d'eux-mêmes. Quant à vos outrages, ils ne peuvent m'atteindre. Je les dédaigne d'autant plus qu'ils attestent simplement que j'avais lonché juste en révoquant en doute votre impartialité.

S'il était besoin d'une preuve nouvelle pour démontrer que le colonel de Saxcé ne peut participer à un jugement digne de ce nom, vous l'avez fournie en foulant aux pieds la loi, les règlements et les convenances pour exprimer votre colère et en proclamant officiellement aux portes de la ville où doit siéger le conseil de guerre chargé de rejuger le crime judiciaire de 1894, l'emportement de votre passion et la fureur de votre parti pris.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma parfaite considération.

D'autre part M. Vaughan annonce en ces termes qu'il poursuit le colonel :

M. le colonel de Saxé, par cet ordre du jour, a commis au préjudice du journal que j'ai l'honneur de diriger un délit caractérisé de diffamation dont je me dois de poursuivre les auteurs.

M. Perron, gérant de l'*Aurore* et son représentant légal, assigne devant le tribunal correctionnel de Rennes l'auteur de cette diffamation.

M. GROSJEAN devant le Conseil de la Magistrature

On se souvient que M. Grosjean, juge au tribunal de Versailles, fut déféré par le garde des sceaux devant le conseil supérieur de la magistrature pour avoir communiqué au *Petit Journal* la correspondance échangée entre M. Delcassé et M. de Freycinet à propos de la dépêche Paléologue.

M. Grosjean comparaîtra lundi prochain devant le conseil supérieur de la magistrature, composé des trois chambres réunies.

Le rapporteur de cette affaire disciplinaire est M. le conseiller Faure-Biguet.

Mort d'un sénateur inamovible

Paris, 16 juin. — Nous apprenons la mort au château de Puyraveau (Deux-Sèvres) de M. Louis Tribert, sénateur inamovible.

Le défunt était le petit-fils du fameux conventionnel Lecointe-Puyraveau et depuis qu'il est au Sénat, sans appartenir à aucun groupe politique il vota constamment avec les gauches républicaines.

M. Tribert était âgé de 80 ans.

L'espion italien DE NICE

Nice, 16 juin. — Pour qui suit de près l'instruction de la grosse affaire d'espionnage de Nice, les impressions communes volontiers mises par le général italien Giletta de Saint-Joseph, permettent certaines suppositions sur le rôle qu'il a joué.

Ce général de 51 ans, officier d'état-major breveté, est exceptionnellement intelligent. Il s'a su faire jusqu'ici, de son ave même, l'espionnage impunément.

Il a parcouru toutes nos montagnes ; il en a relevé les routes, les positions, tous les points d'appui, et bien qu'il a contribué pour la moitié pour la établissement de la carte du versant français des Alpes que possède l'état-major italien et que, par ses conférences aux officiers italiens, sur les opérations de la frontière, il a pris qualité de spécialiste ces matières.

Or, jusqu'ici, il a opéré sous se compromettre et, lorsque, en 1899, on l'arrêta sur la route stratégique qui dessert la position capitale de l'Authion, on ne put trouver sur lui aucune pièce constituant une preuve.

Cette fois, au contraire, il agit avec un véritable luxe d'imprudences. Lui qui est né dans les Alpes-Maritimes, propriétaire à Levens, près de Nice, qui a une famille, de nombreux amis à Nice, où l'on sait qu'il est général et qu'il a une fortune personnelle, il va s'installer dans un hôtel des plus modestes, tout près de la place Masséna, et fréquente assidûment un café-concert contigu à cet hôtel.

Il parcourt sans prendre aucun soin les points les plus délicats du camp retranché de Nice, le chemin de fer de Nice à Coni, les batteries de la rive droite, les abords du mont Chauve et, en dernier lieu, se promène du Ciano à Beuil, de Beuil à Rigaud, de la Bâtie à Peggi-Ferrera, toujours dans ces montagnes presques désertes, par M. Renucci, délégué du commissariat spécial de Nice, et partout utilise un décamètre-ruban pour mesurer les largeurs des routes et tout, à son aise, calculer les altitudes, des cartes sur lesquelles il note les lacunes, un gros calepin pour inscrire des observations.

Tout cet attirait sur lui, de la part d'un tel officier, constitue une imprudence incompréhensible.

Il est arrêté par M. Renucci, conduit devant M. Nogier, commissaire spécial, qui l'interroge, puis on le laisse en liberté, mais il se tient très sûrement à la disposition de son autorité; et ce n'est que quelques jours après qu'on l'arrête définitivement, ce qu'il laisse exécuter en souriant.

Le juge d'instruction, M. Savelli, l'interroge. Il avoue sans nécessité, qu'en 1899 on eut tort de le relâcher, qu'il faisait de l'espionnage et il ajoute — ce qui est particulièrement grave, — qu'il agissait ainsi en vertu d'une mission de son gouvernement.

Mieux encore, par une sorte de dilettantisme, il prouve à un officier français, qui assiste à l'interrogatoire et qui feignait de contester l'existence de routes nouvelles notées par lui sur ces cartes, il lui prouve que ces routes existent et il donne tous les détails à leur sujet.

La grève de Monteau-les-Mines

Monteau-les-Mines, 16 juin. — A neuf heures du matin sont arrivés MM. Dufour et Renou députés. Le cortège se rendit place de l'Eglise où M. Dejeante fit ses adieux et dit qu'il était bien remplacé par d'autres députés.

Il encourage à continuer la grève et explique que les secours arrivent et que des listes de souscription circulent partout.

Montceau-les-Mines, 16 juin. — Après la réunion de ce matin les manifestations ont recommencé. Des bandes ont parcouru la ville. Devant les habitations de certains employés, elles ont proféré des menaces. Quelques agressions ont encore été commises sur d'inoffensifs passants.

A cinq heures une nouvelle manifestation a eu lieu sur la place de l'Eglise. Les mêmes orateurs ont engagé à nouveau les grévistes à la résistance à outrance. Une pluie fine tombant tout-à-coup a chassé les grévistes et calmé les plus excités.

L'abbé flamidien Dupont

Montpellier, 14 juin. — Nous avons, lorsqu'ils furent découverts, relaté les actes imputés à l'abbé Edouard Dupont, en exercice à Béziers où il était en dernier lieu vicaire provisoire à la paroisse Saint-Jude.

Ce prêtre, qui a avoué les faits délicteux qui lui sont reprochés, avait été l'objet d'une enquête judiciaire.

La chambre des mises en accusation vient de renvoyer le prévenu devant la Cour d'assises de l'Hérault pour y être jugé à la session prochaine sous l'incupation d'attentats à la pudeur.

Dernière Heure

Un ministère Waldeck-Rousseau

Paris, 16 juin. — La crise reprend avec une nouvelle intensité. La combinaison Poincaré-Barthou a vécu.

M. Poincaré reproche aux radicaux leurs exigences. Les radicaux répondent que M. Poincaré a voulu son échec.

La singulière obstination qu'il a montrée en maintenant quand même M. Barthou leur fait croire que le député de la Meuse a eu manœuvré pour se dérober décemment après un simulacre d'efforts, à un devoir au-dessus, non de ses forces, mais de son dévouement.

Mais il faut aviser.

En somme, ce sont les radicaux qui ont fait échouer M. Poincaré, qui n'a pas cru pouvoir aboutir sans leur concours.

Logiquement le Président de la République devrait faire appeler demain après la consultation des présidents des Chambres un représentant autorisé du parti radical.

M. Brisson invoquera son état de santé et ce n'est pas de l'avis de ses intimes un échappatoire.

Ce soir, il est vrai, on assure que la première personne appelée demain sera M. Delcassé. Mais le ministère des affaires étrangères, affirment ses amis, ne se soucie pas de quitter le quai d'Orsay.

On ajoute même que le Président de la République est au courant des sentiments de M. Delcassé.

Donc, dans les milieux politiques on ne voit plus pour le moment d'autre solution que M. Waldeck-Rousseau.

Le dépôt de la Loire est rentré ce matin de Toulouse, mais ne se heurtera-t-il pas, lui aussi, aux défections et à des hostilités, surtout, si comme on en faisait courir le bruit ce soir, il fait appel à des concours comme ceux de MM. Rouvier, Constans, Etienne.

Chronique Régionale

Les Sociétés de Famille

CLASSE 1898

La commission chargée d'examiner les demandes de dispenses de deux années de service, au titre de soutien de famille s'est réunie jeudi et vendredi à la préfecture sous la présidence de M. Grant, vice-président du Conseil de préfecture.

Y assistaient MM. Pottier et Ronnelle, conseillers généraux, le général Sousselier, Duthoit, conseiller d'arrondissement, Godefroy, conseiller de préfecture.

Voici la liste des jeunes gens appelés à bénéficier de la dispense :

Arrondissement d'Avesnes

Avesnes-Nord

Fabreys, Moreau Edouard — Avesnes, Lecomte, Georges.

Bavay

Bavay, Dupont, Adolphe — Obrys, Lebecq, Louis.

Berlaimont

Berlaimont, Jeffroy, Ferdinand — Leval, Cambernin, Julien.

Landrecies

Bousies, Robert, Justin — Frischer, Wargnies, Dauphine — Bousies, Laigle, Léon — Fontaine-aux-bois, Ruelle Marcel.

Le Quesnoy-Est

Locquignol, Wiart Ferdinand — Neuville, Plusquellec, Jean — Vendegies-sur-Ecaillon, Angusto — Baglefontaine, Meurant Juvénal — Beaudignies, Gosselin Noël.

Le Quesnoy-Ouest

Wargnies-le-Grand, Lachaussée Emmanuel — Gommegnies, Denis Ernest — Le Quesnoy, Monard Louis.

Maubeuge

Maubeuge : Debenry Géophras, Périllent Antoine, Hivez Jules, Servais Octave, Cendre Jules.

Solre-le-Château

Consolre, Hanaoteaux Henri.

Trélon

Fourmies, Brochard Alfred — Anor, Gallot Paul

Arrondissement de Cambrai

Cambrai-Est

Cambrai, Brunet, J.-B. — Naves, Fouquet Paul-Iwey, Copliez Alphonse.

Cambrai-Ouest

Neuville S. Brieuc, Bailly Emile — Remy, Massia Hippolyte.

Caraubres

Avesnes-les-Aubert, Chevin Alexandre — Villers-en-Cauchies, Pol, Pierre — Beauvois, Delacourt, Constant — Avesnes-les-Aubert, Bastière, Edouard — St-Aubert, Dépelchin — Bacouel, Thierry, Charles — St-Hilaire, Sorriaux, Camille — Rieux, Lorand, Emile — Fontaine-au-Pire, Journeaux, Adonis.

Clary

Bertry, Herbet André — Marcq, Lévêque Elie — Montigny, Lechemin Alfred — Clary, Richard Julien — Cauroy, Dirion Léon — Clary, Collard Emile — Villers-Outréaux, Leroche Augustin.

Le Cateau

Troisvilles, Molain Emile ; Sonaux Jules — Le Cateau, Morenne Jules — Beaumont, Denhez Joseph

Marcoing

Bourniles, Bachet Constant — Mœuvres, Dufieux Martial — Bantouz, Talon Ernest — Noyelles-sur-l'Escaut, Foulon Alexandre.

Solesmes

Solesmes, Marchoy Victor ; Haudy Edouard — Vendy, Lemperenr Henri.

Arrondissement de Douai

Arleux

Pressain, Villette Achille — Lécluse, Boitez Louis — Cantin, Hecfeuille Louis — Brunémont, Letneur Achille — Aubigny-au-Bac, Masquer Michel.

Douai-Nord

Sin-le-Noble, Vion François — Flers-lez-Raches, Delonne Jean. Noël Antoine — Sin-le-Noble, Martin Eugène — Douai, Duez Emile.

Douai-Ouest

Raimbaucourt, Mustel Ferdinand — Douai, Donay Arthur — Esquerchin, Bienvenu Jules — Douai, Tellier Maurice, Dupriez Désiré.

Douai-Sud

Auberchicourt, Labalette J.-B. — Aniche, Catillon Jean-Baptiste.

Marchiennes

Fenain, Dumortier Léon.

Orchies

Nomain, Achin François — Aix, Conratte Alphonse.

Arrondissement de Dunkerque

Bourbourg

Hoique, Colin Auguste — Watten, Clay Gustave.

Dunkerque-Est

Rosendaël, Vandoorne Julien — Dunkerque, Lecat Jules.

Gravelines

Loon-Plage, Mahieux Louis.

Hondschoote

Oost-Cappel, Quenton Amand — Ghyvelde, Jules Rosnerre — Hondschoote, Percaille Rene — Warhem Vasloo Emile.

Wormhoudt

Ledarzeele, Degrave Henri.

Arrondissement d'Hazebrouck

Bailleul Nord-Est

Bailleul, Lefebvre Edmond.

Bailleul Sud-Ouest

Vieux-Berquin, Henneman Albert. — Merris, Hayaert Jeremie.

Cassel

Hardifort, Flahaux Hector.

Merville

La Gorgue, Salome Henri. — Hazebrouck, Ernest — Bouliet Desire. — Merville, Chrotien Eugene.

Arrondissement de Lille

Armentières

Armentières, Lincelles Henri. — La Chapelle Belaigle Victor.

Cysoing

Cysoing, Dehondet Leon — Templeuve, Félix G. — Cysoing, Delorme Aimable — Cappelle, Blondeau Louis — Wannehain, Demuiter Hermand — Sainghin-en-Mélantois, Dubar J.-B.

Haubourdin

Haubourdin, Chopart Louis — Wavrin, Billant Augustin — Englos, Rose Jules — Haubourdin, Crespel Jules — Emmerin, Willems Georges — Santes, Daudramez Henri — Wavrin, Deleforge Arthur

La Bassée

La Bassée, Charlet Augustin — Sainghin-en-Weppes, Baghin François — Herlies, Dutillieul Henri — Illies, Romond Jean — Sainghin-en-Weppes, Gouverneur Henri — Id., Delebecq Gustave — Fromelles Lecoute Jean.

Lannoy

Lannoy, Nys Pierre. — Wavrin, Deleforge Arthur

Lille-Centre

Lille, Balloy Charles — Id. Roy Henri.

Lille-Est

Lille, Dulvalles Rene ; Hennebert Joseph.

Lille-Nord

Lille, Pétillon Henri.

Lille-Nord-Est

Lille, Barde Henri ; Musart Jules.

Lille-Sud

Lille, Dusautier Ferdinand — Lorenz Edouard.

Pont-à-Marcq

Bersée, Coron Henri — Templeuve, Copet Joseph — Bersée, Capers Oscar — Pont-à-Marcq, Dubreile Jules.

Roubaix-Est

Roubaix, Fretin Gustave.

Roubaix Nord

Roubaix, Bonte Emile, Dutat Carlos.

Roubaix-Ouest

Wasquehal, Deuvez Arthur, Leconte Denis. Roubaix, Lecomte Louis.

Seclin

Bauvin, Crépin Anatole — Allennes-les-Marais, Herman J.-B. — Houplin, Cuvreur Auguste — Annœullin, Carpentier Louis — Gondecourt, Defrance Emile — Bauvin, Mouveaux, Leandre.

Tourcoing-Nord-Est

Tourcoing, Piat Gustave — Neuville-en-Ferrain, Destailleur Jules.

Tourcoing-Sud

Marcq-en-Baroeul, Picavet Jules.

Arrondissement de Valenciennes

Bouchain

Hordain, Pora Alfred — Warrechain-sous-Fanin, Page Jean — Lourches, Degand Edouard — Wasmes-au-Bac, Fovean Narcisse.

Condé

Escaupont, Trolin Maurice — Hergnies, Caulier Irénée, Grival Henri, Sorin Emile.

Denain

Denain, Bottin Henri, Berlinchant Henri, Sauvage Hector, Strady Adolphe, Bera François, Desmoucelles Georges — Escaudain, Demailly Jules.

St-Amand rive droite

St-Amand, Yonge Louis — Hasnon, Couvez Clément — Flines, Hauboudin Leon — St-Amand, Condoux François — Château-l'Abbaye, Dambiere Leon — Hasnon, Lefebvre Jules.

St-Amand-Rive Gauche

Saint-Amand, Wallers, Alfred — Id. Thiebaut, Emile — Id., Delombe Paul — Id., Lechien, Jules.

Valenciennes-Est

Marly, Audubert Marcel — Sebourg, Rio Jean-Baptiste.

Valenciennes-Nord

Valenciennes, Boucher, Victor — Wallers, Haves Alfred — Dutrel Oscar — Valenciennes, Sercoes Charles — Petite Forêt, Dorge Gustave.

Valenciennes-Sud

Hérin, Barnier Pierre — Verceuin, Blary Emile — Prouvy, Bernard Aimé — Maing, Oudier Charles — Hérin, Escalin Louis.

(*A suivre*).

Fêtes de Dunkerque

A l'occasion des fêtes de Dunkerque qui doivent avoir lieu les 23 juin, les compagnies des chemins de fer du Nord organise pour ce jour-là la destination de Dunkerque un train de plaisir à prix très réduits au 2e et 3e cahiers, aller et retour dans la même journée.

Voici l'horaire de ce train :

Aller, départ de Tourcoing, 6 h. 38 du matin — Roubaix, 6 h. 36 — Croix, 6 h. 51 — Lille, 7 h. 15 — La Madeleine, 7 h. 25 — Seclin, 7 h. 39 — Pérenchies 7 h. 37 — Armentières, 7 h. 47 — Bailleul, 8 0h — Hazebrouck 8 h. 20 — Arrivée à Dunkerque à 9 h. 05.

Retour : Départ de Dunkerque à 8 h. 55 du soir. Arrivée à Hazebrouck à 9 h. 42; Bailleul 10 h 5; Armentières 10 h. 14; Pérenchies 10 h 26; St-André 10 h 35; La Madeleine 10 h 39; Lille 10 h 50; Croix 11 h 19; Roubaix 11 h 34; Tourcoing 11 h 42.

Le prix des places est fixé comme suit : de Tourcoing, 6.25 en 2e et 4 fr. 10 en 3e; Roubaix Croix et Lille, 6.10 et 3 fr. 60; La Madeleine, 5.95 et 3 90; Saint-André, 5.80 et 3 80; Pérenchies, 5.55 et 3 70; Armentières 5.45 et 3 55; Bailleul 5 et 3.35; Hazebrouck 4.30 et 2.80.

Il sera en outre délivré des billets de famille comprenant des réductions de 5 p. 100 pour une famille de 2 personnes; 10 pour une de 3; 15 pour une de 4; 20 pour une de 5 et 25 p. 100 au delà de cinq personnes.

Avis important. — Les billets ne sont valables que pour le trajet, aller et retour, entre les deux gares ci-dessus mentionnées. Le voyageur qui veut s'arrêter à une station intermédiaire soit à l'aller, soit au retour, doit payer le prix d'un billet simple ordinaire, déduction faite de la moitié du prix du billet du train de plaisir.

Les coupons d'aller et retour dont se compose le billet ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne; le coupon de retour ne peut être si cédé ni vendu sans exposer le porteur de ce coupon et son cédant à des poursuites correctionnelles.

Les billets de famille sont nominatifs. Ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille habitant sous le même toit et composée des père, mère et enfants.

Le nombre de places étant limité, MM. les voyageurs sont invités à se procurer leurs billets à l'avance.

Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement.

L'ASSASSINAT DE L'EXTERNAT de N.-D. de la Treille

Les litanies de la « Dépêche »

Nous avions espéré que le *Nouvelliste-Dépêche*, en reproduisant les accusations infâmes dont avait été victime un de nos concitoyens, aurait eu le mot de blâme que comportait la situation, la flétrissure que méritaient ceux qui légèrement faisaient porter les soupçons sur un homme en aucune façon mêlé au terrible crime de l'Externat de Notre-Dame de la Treille.

Nous comptions sans notre hôte. Après nous avoir donné de ridicules conseils dont nous n'avons que faire et nous avoir démontré les devoirs qui incombent au journaliste (Gros Jean veut en remontrer à son curé) le *Nouvelliste-Dépêche* enregistre les litanies de M. le curé.

M. l'abbé Hamez a pas été étonné de ne pas le demandait par M. le juge d'instruction à la date du 6 juin.

M. Delaie, dans un langage grande de la faire interroge par M. Brogne, commissaire aux délégations judiciaires et l'abbé qui voulait s'adresser à Dieu a dû se contenter de ses saints.

En vérité, le magistrat ne peut pourtant pour les plus grandes joies des clericaux, transformer son bureau en une loge de portière. Il lui a fallu déjà subir les confidences de Jeanne.

Le curé après la bonne, c'est vraiment trop.

Dailleurs de quoi se plaint M. l'abbé Hamez, M. Delaie a fait confiance à son bonne aux renseignements, il a fait visiter l'appartement de M. Dugardin et si l'innocence de celui-ci est résultée des interrogatoires et des perquisitions, M. l'abbé ne peut s'en prendre qu'à ses informateurs mal renseignés. On a même poussé la complaisance jusqu'à ne pas lui éviter des dérangements inutiles à Lille, pour le faire interroger par la commission rogatoire, par M. Botin, juge d'instruction à Douai qui transmettait ses sensationnelles révélations à M. Delaie, juge d'instruction.

Est-ce que la justice serait pour le Syndicat une question d'heures et les déclarations des correspondants du journal ne seraient pas toutes elles plus de valeur, parce qu'on les eut enregistrées dix jours plus tôt ou plus tard.

Quant à cette histoire du *Progrès du Nord* glissé sous la porte du curé Hamez, qui devenait de cet fait un de nos fidèles lecteurs, nous ne comprenons pas grand chose aux subtiles déductions du *Nouvelliste*. Nous n'avons cessé de répéter, depuis le jour de la découverte des lettres à l'Externat, que la Justice devrait chercher du côté du syndicat Flamidien. En effet, il paraissait fort logique de rechercher les responsabilités au milieu de ceux qui avaient profiter de laperies manœuvres. N'importe quel journal, même non prévenu, en aurait dit autant.

S'il y a des gens qui devaient être au courant de ce qui se préparait dans les coulisses, ce sont évidemment les rédacteurs de la *Dépêche*.

M. l'abbé Hamez a dû prendre des conseils non seulement à son archevêque qui a été prévenu, mais encore à des gens touchant de près la direction de leur journal. Nous savons qu'il a donné ses renseignes de main de maître, nous ne pouvions nous douter à la date du 7 juin de ce qui allait se passer le 15 juin.

La *Dépêche-Nouvelliste* sait que nous avons chez nous des prophètes. De pareilles accusations seraient tout à l'honneur de notre rédaction.

Les journaux de sport sont dépassés: ils n'avaient que des pronostics de courses; nous avons des pronostics de reportage.

Merci à notre confrère pour cette excellente réclame.

Leurs victimes

Par malheur, l'œuvre du syndicat n'a pas été seulement infâme, elle a été néfaste. La liste des victimes qu'ils ont fait est longue. Voyez plutôt :

1° M. Masset, coiffeur, rue Lepelletier, qui a été avec quelle lenteur la porte avait été ouverte lorsqu'il s'est présenté pour la seconde fois à l'Externat, a perdu de ce fait sa clientèle religieuse. Il était coiffeur dans une institution congréganiste : son emploi a été supprimé du jour au lendemain et de ce fait sa situation de coiffeur se trouve fort compromise.

2° M. Vanoverschelde qui non honnêteté absolue, se voyant l'objet d'insinuations malveillantes de la part de certaines personnes, a dû écrire au procureur de la République pour intenter une action pour dommages et intérêts contre ces calomniateurs.

3° Le fils de M. Fouchart, concierge à l'Externat, a perdu son emploi de boucher.

4° M. H... a quitté notre ville, écœuré par la campagne de calomnie qui avait été lancée contre lui.

5° Leur dernière victime est un enfant de 13 ans, le jeune Colliche qui avait eu la franchise de dire la vérité. Ce brave garçon a été non seulement chassé par des insultes et des damnations volées le jour du carnaval mais il ne se passe pas de semaines où il ne soit injurié dans les rues de St-Sauveur.

A tout prononce, on le désigne aux passants lui reprochant son attitude honnête dans l'affaire Flamidien.

En vérité il était tout naturel que les Flamidienards après avoir souillé les enfants finissent par les insulter.

LE SPORT

TIR

National de Roubaix

Résultats de la séance de tir à 200 mètres du dimanche 11 1897 : nombre de cartouches : 100 à 700. Pour cent des balles en cibles 97 0/0. Pour cent des mouches 26 0/0.

Haut nombre 1er prix, Eugène Vancampen, 2e Branin ; 3e Louis Baux.

Cette fois, 1er prix, Arthur Desroussaux, 2e Albert Dubacque, 3e Henri Vantroys.

La distribution des prix du concours international-tir a lieu demain à 3 heures. Les tirs dans le champ de tir commencent, au stand, à 6 heures du soir. A cette occasion la société organise un concours supplémentaire qui aura lieu le même jour de neuf heures du matin, à 6 heures du soir avec interruption de midi et demie à deux heures et demie.

Les prix exposés au stand sont pour la plupart constitués par les dons reçus trop tard pour figurer au grand concours. Pour donner à tous l'accès des prix, le concours supplémentaire sera tiré à la belle balle et à une série unique non renouvelable de dix balles, plus deux balles d'essai. — Coût : deux francs.

Le même tireur ne pourra obtenir qu'un seul prix, que chaque lauréat pourra choisir d'après son numéro de classement. Il sera en outre attribué un diplôme artistique aux lauréats. Toutes ses mentions aux trois positions réglementaires.

Les prix du concours supplémentaire seront distribués immédiatement après ceux du grand concours.

SPORT HIPPIQUE

Courses de Lille

Comme nous l'avons annoncé, la prochaine réunion aura lieu dimanche 18 juin, à 3 h. 1/2 sur l'Hippodrome du Bois de Lille.

Nous enregistrons ci-après les dernières engagements, savoir :

Prix du Bois, 2,000 fr. (Steeple-Chase handicap) — MM. H. Vivalin, propriétaire : Capitaine — L. de Robet: Mis Fleurin — G. de Vienne: Stalky — Leeuw: Barjton — A. Wignolle: Revolins — R. Wild: Gurévale — A. Wignolle, l'Alsace — A. Bouchard: Gamaches — G. de Valroger, Giorioto — Baron de Boulemont: Chrysaïde — G. de Valroger, Regnard — Cte de Montmorion: Aventure — De Moulal: Royal Wings — Baron S. Grenier: Master Freddie — L. Van de Poele: Gold Bug — Baron S. Grenier, Sugar II — Mlle Coquart: Courcelles — Emile Wilson. Sweet-Sorrow.

Prix de Lorette, 1,000 fr. (Handicap au trot attelé) — MM. G. Delebart, propriétaire : chevat Avenir — Oct. de Pon : Grace O'Malley — Wilfiot : Figaro — A. Lassouville : Libertin — L. Hermard et Barbeaux : Quand-Même — Pierre Teissot : Quoniste — Vasquelle : Quantes — Victor Pauvels : Queroiteur — Vanderhaege : Doctor M. — Alexandre Dobigies : Lion — Oscar Peronnier : Verna Hawkes (Ex-Verna) — Rm. Verhaegle : Quinoleux — G. Beernaert : Oka — Henri Lelobvre : Oranno — Demaschère : Kaskas.

Ces engagements, réunis à ceux déjà publiés, composent un ensemble des plus heureux et assurent une journée vraiment intéressante.

Comme d'habitude, la musique du 43e de ligne prêtera son concours à cette réunion.

N'oublions pas de mentionner que les voitures pourront prendre la porte d'Ilsy pour se rendre à l'Hippodrome.

Courses de Calais

C'est le dimanche 18 juin, quatorzet lieu sur le bel Hippodrome de Beau-Marais, les courses annuelles de Calais.

Le programme réunion de l'année promet d'être très brillante et nous ne pouvons qu'engager nos nombreux jusqu'ce jour au siège du Comité, nous font augurer d'une série d'épreuves des plus intéressantes.

Nous signalons tout particulièrement aux sportsmen ci-après les dernières dates : Le 2e épreuve — course-plate — pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, appartenant depuis le 1er mai 1899. A des propriétaires du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme n'ayant jamais couru sur un Hippodrome et monnies par tout autre cavalier qu'un jockey.

Courses de Saint-Omer

Engagements reçus le 13 juin, à midi :

Prix de la Société d'Agriculture. — Charmante à M. Dubar — Eda à M. Bacquet — Bayard à M. Obert.

Prix du département. — Suif à M. Costenoble — Warsenar à M. Costenoble — Kermesse à M. Letar